



La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) couvre l'ensemble de la MRC de la Rivière-du-Nord et de la MRC d'Argenteuil. Le nord de la MRC de Mirabel ainsi qu'une portion du sud de Mille-Isles complètent ce vaste territoire urbain et rural. La CSRDN dessert plus de 29 960 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Elle compte 43 écoles primaires, huit écoles secondaires, un centre de formation générale des adultes et trois centres de formation professionnelle. La CSRDN emploie plus de 4875 employés dont 2724 sont des enseignants.

Enseignantes et enseignants Centre d'études professionnelles de Saint-Jérôme

Électromécanique de systèmes automatisés

Exigences :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une attestation équivalente;
- Détenir un DEP dans le secteur pour lequel vous postulez;
- Posséder un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine, plus particulièrement le volet mécanique de l'électromécanique;
- Avoir de la facilité et un intérêt à communiquer et à transmettre ses connaissances;
- Avoir un esprit d'équipe développé.

Les personnes intéressées doivent compléter leur demande d'emploi en ligne (*Candidature spontanée*) en visitant notre site internet à l'adresse suivante : www.csrdsn.qc.ca sous l'onglet **Carrière**, pour ensuite se présenter au 995, rue Labelle à Saint-Jérôme afin de présenter les documents originaux et les photocopies des relevés de notes, diplômes à partir du secondaire 5, certificat de naissance, attestation d'expérience et spécimen de chèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Lyne Boivin, directrice adjointe du CEP Saint-Jérôme, au 450 565-0006 poste 7376 ou par courriel au boivinl@csrdsn.qc.ca.

Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui soumettront leur candidature. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. De plus, la Commission applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.